



ASSOCIATION NATIONALE DES CONSEILS FINANCIERS - SYNDICAT

• QUI SOMMES-NOUS ?

L'**ANACOFI SYNDICAT** a été créé fin 2020 pour tenir le rôle de **représentativité sociale du groupe ANACOFI** : ceci pour répondre à l'annonce du projet gouvernemental de regrouper au sein d'une même branche professionnelle l'ensemble des courtiers banque et assurance, ainsi que les CIF.

Nous avons pu apporter pour la deuxième fois à la **CPME** dont nous faisons partie, les voix des personnes morales et physiques de nos membres.

Ainsi nous sommes prêts pour nous appuyer sur l'aide que la **CPME** nous propose afin de pouvoir faire mieux entendre notre voix pour représenter notre profession auprès des organisations syndicales, patronales et du ministère du travail.

La première négociation prévue, s'il devait s'agir que d'une négociation partielle est celle concernant la convention collective nationale du **courtage d'assurances et/ou de réassurances - IDCC : 2247 (brochure JO n°3110)**, qui est associée aux codes **NAF 6612Z et 6520Z**. Cette négociation a été reportée à cause de la pandémie et il n'y a pas encore à ce jour de date fixée.

A défaut d'une convention unique, l'**ANACOFI SYNDICAT** serait dans ce cas normalement amenée ensuite à travailler sur une convention collective globale regroupant plusieurs de nos statuts (CIF, IAS et IOBSP) ou sur le cas particulier de chacune. Les travailleurs indépendants sont aussi impactés par la convention collective. Lors de la future négociation collective, ils seront supposés être représentés par les syndicats dits représentatifs. Le dialogue social conditionne la prise en charge de la formation professionnelle et les priorités de celle-ci pour la branche professionnelle. Ainsi si nous devenons représentatifs, nos membres auront voix au chapitre.

Nous bénéficions du support de la CPME à Bruxelles pour le débat sur les rémunérations des intermédiaires qui est en cours.



A RETENIR:

Une organisation patronale représentative :

- Faire entendre votre voix et **défendre la profession** face aux organismes privés et publics
- Permet de participer directement ou indirectement, à toute **négociation collective** avec pour finalité **l'intérêt commun** de nos professions
- **Représente** notre profession auprès des pouvoirs publics, des organisations patronales, salariales, professionnelles et des institutions de toutes natures.
- Permet de **siéger dans les OPCO**,
- **Développe** des actions visant à favoriser la formation au niveau de la branche professionnelle,
- **Participe** à toutes les institutions d'intérêts collectifs, professionnels ou sociaux.
- **Favorise le dialogue social** pour la construction du droit positif
- **Maintien de l'unité patronale** dans la future négociation collective du courtage d'assurance, en défendant nos convictions
- Travailler tous ces sujets en **collaboration avec CPME**.

LES BONNES RAISONS D'ADHÉRER

UN SYNDICAT PRESENT DANS L'ECOSYSTEME DES METIERS DU PATRIMOINE

L'ANACOFI SYNDICAT travaille en étroite collaboration avec l'ANACOFI, tout en conservant ses prérogatives de représentativité sociale.

L'ANACOFI est la principale association interprofessionnelle et la seule structure confédérale de représentation et de défense des intérêts des entreprises indépendantes de la sphère patrimoniale et financière, ce que l'on appelle en Europe les « Independent Financial Advisors » (IFA).

Imaginée en 2004, par des professionnels qui souhaitent disposer d'une structure de réflexion pluraliste, elle leur a permis de se grouper pour traiter les problèmes communs tout en disposant d'un instrument de

représentation simple, généraliste et indépendant.

L'ANACOFI accompagne l'entreprise et son dirigeant dans son installation, son évolution et son fonctionnement.

L'ANACOFI le représente partout où c'est nécessaire.

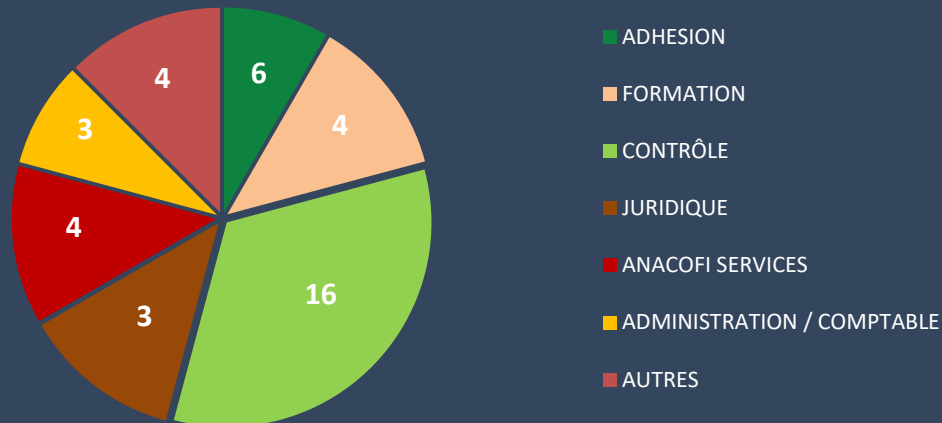
L'ANACOFI contrôle aujourd'hui la principale association des Conseils en Investissement Financiers (45% des effectifs nationaux), la première association de courtiers en Opérations de Banques par le nombre d'entreprises (plus de 20% des courtiers), le plus important syndicat de courtiers en assurance vie par le nombre d'entreprises et un des 4 principaux syndicats d'agents immobiliers (patrimoniaux et d'immobilier d'entreprise).



Une société commerciale permet de gérer tous les événements ou services pouvant relever d'une activité commerciale, pour le compte de nos membres. Elle organise des conventions et événements nationaux ou régionaux, des formations. Elle dispose en outre d'une structure d'édition et d'une centrale de référencement.

Nos équipes se tiennent à votre disposition pour toutes questions ou demandes :

PERSONNELS SALARIÉS INTERNES :



Comment Adhérer ?

ADHÉSION

Pour adhérer, vous devrez présenter votre demande à l'ANACOFI, voir rubrique adhésion de notre site. Toute demande d'adhésion à l'ANACOFI-SYNDICAT doit être précédée ou associée à une adhésion à l'ANACOFI ou une de ses confédérées.

COTISATION



SITE : www.anacofi.asso.fr - EMAIL : contact@anacofi.asso.fr / m.lalande@anacofi.asso.fr

PERMANENCE : 01 53 25 50 80 / 01 40 02 03 74 - ADRESSE : 92 rue d'Amsterdam - 75009 Paris